

Marche à suivre pour obtenir votre moyen d'identification électronique et l'accès au portail sécurisé

Conditions préalables

- Avoir 15 ans révolus. Pour une personne mineure, disposer d'une procuration signée par les représentants légaux et d'une copie de leurs documents d'identité (voir "documents obligatoires" ci-dessous).
- Avoir une adresse légale sur le territoire du Canton de Vaud
- Disposer de votre numéro d'AVS. Celui-ci est en principe mentionné sur votre carte d'assurance maladie.
- Disposer d'une adresse de messagerie électronique (e-mail) personnelle.
- Disposer d'un numéro de téléphone portable. Pour des raisons de sécurité, il servira de deuxième moyen d'authentification lors de votre connexion au portail.
- Disposer d'un des documents d'identité listés à l'étape 2 ci-dessous.
- Vous présenter auprès d'une préfecture de votre choix dans les 3 mois suivant votre demande.
- Activer en ligne votre espace sécurisé dans les 10 jours après être passé à la préfecture pour votre identification.

Pour les personnes qui sont domiciliées hors du Canton de Vaud et qui désirent solliciter un soutien à titre personnel (pas pour une association, une fondation ou autre), une demande d'accès ponctuel peut être adressée à vaudculture@vd.ch.

Obtenir un moyen d'identification électronique et l'accès au portail sécurisé

Etape 1 : demande d'accès

- Sur internet en ligne, cliquer, saisir ou recopier le lien suivant : <https://prestations.vd.ch/pub/100001/>
- Suivre les informations contenues et renseigner les champs demandés, à savoir votre no AVS, votre date de naissance et votre adresse mail.

Etape 2 : validation de votre identité

- Rendez-vous au guichet d'une préfecture, muni des documents obligatoires qui sont :
 1. Le code personnel et secret que vous avez reçu par mail.
 2. Un des documents d'identité suivants en cours de validité :
 - Carte d'identité suisse
 - Passeport suisse
 - Un titre de séjour (livret pour étrangers) d'un des types suivants :
 - permis C pour les étrangers établis en Suisse,
 - permis B pour les étrangers qui séjournent en Suisse,
 - permis L pour les étrangers qui exercent une activité lucrative de courte durée ou qui séjournent en Suisse temporairement,
 - permis G pour les frontaliers.
 - Passeport étranger (les cartes d'identité étrangères ne sont pas acceptées).

Etape 3 : activation de votre espace sécurisé

- Activez votre espace sécurisé selon les instructions transmises dans le message d'activation reçu par courriel à la suite de la validation de votre identité par la préfecture.

Exemple de mail d'activation :

De : Administration Cantonale Vaudoise - DGNSI <info.cyber@vd.ch>

Date: jeu. 23 décembre 2021 à 10:00

Subject: Portail sécurisé des prestations en ligne de l'Etat de Vaud - activation de votre accès - demande

To: [redacted]

Madame, Monsieur,

Le 23 décembre 2021, vous avez obtenu auprès d'une autorité habilitée un moyen d'identification électronique vous permettant d'accéder au portail sécurisé des prestations en ligne du Canton de Vaud.

Afin d'activer votre accès au portail sécurisé, vous aurez besoin de :

- votre identifiant personnel, qui vous a été délivré en main propre par l'autorité habilitée,
- votre moyen d'authentification: sms

Cliquez sur ce lien

Pour activer votre compte, cliquez sur ce lien et suivez les instructions à l'écran.

Le lien d'activation a une durée de validité de 10 jours. Passé ce délai, vous devez suivre la procédure décrite à cette adresse :

<https://www.vd.ch/index.php?id=67835>.

Pour toute question relative à l'utilisation du Portail sécurisé, nous vous invitons à [consulter la page d'information](#) .

Meilleures salutations.

Direction générale du numérique et des systèmes d'information